

PUBLIC VISÉ :

Personnel d'établissements, personnes travaillant dans des établissements recevant du public ou des secteurs identifiés « à risques » (banques, sites industriels sensibles « SEVE- SO », administrations de l'Etat, sièges sociaux de grandes entreprises, écoles...).

PRÉ-REQUIS :

Aucun

TYPE D'ACTION :

- ▶ Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- ▶ Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- ▶ Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

CODES DE FORMATION :

Formacode : 42881 – Risque criminel entreprise

TEXTES OFFICIELS SE RAPPORTANT À L'ACTION DE FORMATION :

- ▶ Article R1332-3 du Code de la Défense visant à désigner les « opérateurs d'importance vitale » (OIV).
- ▶ Article L1332-1 du Code de la Défense désignant les obligations de certains établissements « contre toute menace, notamment à caractère terroriste ».
- ▶ Instruction n°6600/SGDN/PSE/PSN du 07/01/2014 relative à la sécurité des activités d'importance vitale.
- ▶ Instruction n°SG/HFDS/2016/340 du 04/11/2016 relative aux mesures de sécurisation dans les établissements de santé.
- ▶ Circulaire NOR : INTK1711450J du 12/04/2017 relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise applicables dans les écoles et les établissements scolaires.

DURÉE :

3 à 4 heures (0,5 jour)

Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 10 à 20% du temps de formation

PÉRIODICITÉ :

A définir par l'employeur

NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE :

12 personnes maximum

MOYENS D'ENCADREMENT :

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ▶ Formateurs en prévention des risques professionnels.
- ▶ Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

- ▶ Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

MOYENS D'ÉVALUATION :

- ▶ Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et reformulations des apprenants.
- ▶ Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition. Moyens techniques :

OBJECTIF DE LA FORMATION :

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de développer sa culture sécurité et acquérir les bons réflexes en cas d'attaque.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION :

Définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme

- ▶ Définition du terrorisme
- ▶ Types de terrorisme et modes opératoires

Connaître les différents niveaux de risque associés

- ▶ Plans Vigipirate et processus de raisonnement
- ▶ Sites sensibles, population visée

Se protéger soi-même et protéger, alerter

- ▶ Courir, se cacher, mesures de mise en sécurité immédiate
- ▶ Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité
- ▶ Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie selon la situation (témoin direct / témoin indirect)
- ▶ Faciliter l'intervention des unités de police ou de gendarmerie et se mettre à disposition des forces de l'ordre (selon la situation, périmètre de sécurité)

Entretenir sa culture de la sécurité

- ▶ Cultiver son comportement, combattre les habitudes et routines
- ▶ Développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face à la menace

BILAN DE LA FORMATION

EXAMEN